



Date de Convocation	L'an deux mille dix neuf
10/09/2019	Le mardi 17 septembre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
10/09/2019	sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
	Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL -
	B. KARPOFF – C.DUBOIS – V.GRANDET - F.CHOUBEIR
En exercice	13
Présents	08
Votants	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: L.BOUCART -JC.BOURNE CHASTEL - C.KELLER
	JC.QUILLET (Pouvoir à V.GRANDET) –
	T.VENDROUX (Pouvoir à B.KARPOFF)

Mme Caroline DUBOIS a été élue secrétaire.

En préambule de la réunion, Mme le Maire présente Mme Sarah Pascal de la chambre d'agriculture qui vient informer le conseil de la démarche de protection des captages d'eau de Saint-Paër, d'Hébécourt et de Bézu Saint-Eloi avec pour objectif de restaurer et maintenir la qualité de l'eau.

En effet, depuis les années 90, on constate une hausse des nitrates sans dépasser la norme de potabilité et une présence phytosanitaire sur le captage de Saint-Paër (principalement des herbicides agricoles).

Des diagnostics territoriaux (agricoles et non agricoles) ont été réalisés à l'hiver 2017/2018 afin de mettre en place des programmes d'actions. Concernant les nitrates, des mesures d'azote sont réalisées par les agriculteurs pour définir au plus juste l'apport nécessaire aux cultures en sortie d'hiver et limiter ainsi l'impact sur la qualité de l'eau. Pour le phytosanitaire, l'objectif est de réduire l'utilisation de ces produits. Des actions de sensibilisation et une réunion publique seront organisées sur la commune.

Mme le Maire remercie Mme Pascal pour son intervention.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 avril 2019 :

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 :

Considérant la nécessité d'installer un abri de bus au carrefour de la rue de Sainte Austreberte ;

Vu le devis de la société SEMIO d'un montant de 1 768,30 € HT soit 2 121,96 € TTC ;

Considérant qu'il serait opportun de prévoir au budget l'installation de 2 abris de bus supplémentaires au Coudray et à la Bonde ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative budgétaire par l'inscription de 6 500 € en investissement.

La commune remercie les époux Bourillon pour le don à l'euro symbolique de la parcelle au carrefour de la rue de Sainte Austreberte.

TARIFS DES CONCESSIONS A COLUMBARIUM :

Mme le Maire informe que les travaux au cimetière sont pratiquement terminés, il reste un peu de terrassement à réaliser.

Mme le Maire propose que les tarifs des concessions du columbarium et des cavurnes soient discutés en réunion de travail. Proposition acceptée.



CONVENTIONS DE TRAVAUX AVEC LES PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS RIVERAINS DE LA RUE DES GRUCHETS :

Vu le marché de travaux réalisé par la Communauté de communes du Vexin Normand ;
Considérant que les travaux d'hydraulique douce et de renforcement du talus doivent être réalisés prochainement (début octobre pour le fossé, la mare , terrassement et haie ; ensuite le talus et au printemps plantation sur talus)

Considérant que ces travaux auront une emprise sur les terres agricoles de Mme Marie-José Bourillon, de M. Daniel Borgoo, de M. Michel Dechouy et de M. Jean-Marie Dumonchel ;
Considérant, dans ce cadre, la nécessité de rédiger des conventions ayant pour objet de définir les obligations de chacune des parties ; **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les propriétaires / exploitants riverains.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION ATTRIBUANT UNE SUBVENTION AU PROJET DE MAQUETTE 3D DE L'ASALF :

Mme le Maire informe le conseil qu'il s'agit simplement de modifier la délibération initiale accordant une subvention de 540,50 € au projet de création d'une maquette 3D matérielle et immatérielle (fichier numérique) à vocation pédagogique et touristique pour la sauvegarde et la promotion de la vallée de la Lévière en corrigeant le montant versée par l'interco de 4 000 € au lieu des 3 000 €. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification.**

FUTURE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans la perspective des prochaines élections municipales et communautaires de mars 2020, la répartition des sièges par commune au sein du conseil communautaire doit être revalidée par les communes membres.

Mme le Maire présente les différentes répartitions possibles, celle de droit commun et les 6 accords locaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'accord local n° 6 avec 64 délégués communautaires, avec la répartition suivante : 1 délégué par commune rurale, 2 délégués pour Bézu, 6 délégués pour Etrépagny, 19 délégués pour Gisors et 2 délégués pour Neaufles.

Questions diverses :

-Réseau portable : Mme le Maire rappelle que la commune a bénéficié de la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile dans le cadre des résorptions des zones blanches. Ce dernier est actif depuis le vendredi 5 juillet, avec de la 4G depuis fin août.

Des dysfonctionnements sont constatés par la Mairie, relayés par les administrés depuis son activation.

Plusieurs réponses nous ont été apportées par les opérateurs : 4G émise sur de nouvelles fréquences (700 Mhz) pas toujours reconnues par les téléphones de plus de 18 mois, certains téléphones fonctionnent très bien pour internet mais très mal en réception téléphonique (mauvaise qualité de l'antenne interne) ; certaines habitations ont des murs très épais empêchant une bonne réception du signal...

Depuis l'activation de la 4G, Free et Bouygues fonctionnent parfaitement, Orange par intermittence et SFR plus du tout. L'opérateur leader Free, nous demande de nous orienter vers chacun des opérateurs en cas de problème. Ceux-ci nous renvoient vers Free, en charge de la gestion du pylône, pour résoudre les problèmes, chacun se renvoyant la responsabilité.



Un mail sera adressé à chaque opérateur, au Préfet et au Département pour trouver une solution pérenne à ces dysfonctionnements. Une inauguration ministérielle reste prévue le 5 octobre.

-Fibre optique : la délégation de service public ayant été attribuée à un nouvel opérateur, il est procédé à un gel des abonnements jusqu'en novembre pour permettre le transfert des données au nouveau délégataire.

-Remerciements : Mme le Maire donne lecture de courriers de l'amicale des sapeurs-pompiers et de l'Union Sportive d'Etrépagny remerciant la commune pour le versement d'une subvention.

-Communauté de communes : elle a lancé une application mobile Myccvn permettant de retrouver toute l'actualité de l'interco. D'autre part, elle organise le 7 novembre prochain à 14h à la salle multimédia d'Etrépagny une conférence sur les premiers gestes qui sauvent.

- REZO POUCE : le pôle transports-mobilités de l'interco a mis en place un nouveau dispositif visant à faciliter la mobilité via le covoiturage sur le territoire nommé REZO POUCE (*Premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France via une application mobile gratuite.*) 4 arrêts vont être créés sur la commune (Ecole, Sainte Austreberte, Mairie St Paër et Coudray). Un 5^{ème} arrêt sera demandé pour la rue Guérard.

-CCAS : Un projet est à l'étude pour la création d'ateliers sportifs, une fois par semaine pendant 1 heure à la salle des fêtes.

- Epandage : il est demandé aux agriculteurs dans le cadre d'un bon voisinage, de ne pas épandre en fin de semaine, notamment le vendredi après-midi.

-Haies : Mme Grandet rappelle aux habitants qu'ils doivent entretenir leur haie. Mme le Maire informe que la commune a fait élaguer la haie le long du château sur la RD16 et que les frais ont été pris en charge par le propriétaire.

La séance est levée à 23h25